



Sitzung vom 8. März 2018

Séance du 8 mars 2018

Anwesend // Présents

John Mühlen, bourgmestre

Bernard Jacobs, Campana Franco, échevins

Guy Biren, Henri Lommel, Felix Miny, Marc Reiter, Alain Ries, conseillers

Laurent Reiland, secrétaire communal

Entschuldigt // Absents et excusés

Laurent Weirig, conseiller

Annahme von Abkommen

Der Gemeinderat nimmt folgende Abkommen an:

- Abkommen vom 21. Februar 2018 mit der Gemeinde Bissen, betreffend die Trinkwasserversorgung
- Abkommen vom 26. Februar 2018 mit dem Unternehmen Recyfe S.A., betreffend die kostenlose Bereitstellung einer Wasserleitung und die Trinkwasserversorgung
- Abkommen vom 26. Februar 2018 mit der Gesellschaft Lamborelle Bernard et Léo s.c., betreffend die Einrichtung und Finanzierung einer Trinkwasserleitung

Der Rat nimmt folgende Dienstbarkeitsabkommen an:

- Abkommen vom 14. Februar 2018 mit den Eheleuten Bernard und Nicole Lamborelle-Mousel, betreffend die Parzellen 613/1810, 613/1584 et 612/1804
- Abkommen vom 14. Februar 2018 mit den Geschwistern Kuffer, betreffend die Parzelle 609
- Abkommen vom 26. Februar 2018 mit dem Unternehmen « Recyma, recyclage de matériaux S.A. », betreffend die Parzelle 602/2539.

Alle Parzellen gehören der Sektion D von Kruchten an.

Beamtenposten

Der Rat beschließt den Halbzeitposten eines

Approbation de conventions

Le conseil approuve les conventions avec :

- la commune de Bissen, relative à la fourniture d'eau destinée à la consommation humaine, conclue en date du 21 février 2018
- la société Recyfe S.A., relative à la cession gratuite d'un conduit d'eau et à l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine, conclue en date du 26 février 2018
- la société civile Lamborelle Bernard et Léo s.c., portant sur la construction et le financement d'une conduite d'eau destinée à la consommation humaine, conclue en date du 26 février 2018.

Le conseil approuve les conventions de servitude avec :

- les époux Bernard et Nicole Lamborelle-Mousel, conclue le 14 février 2018 et concernant les parcelles cadastrales 613/1810, 613/1584 et 612/1804
- les consorts Kuffer, conclue le 14 février 2018 et concernant la parcelle cadastrale 609
- la société « Recyma, recyclage de matériaux S.A. », conclue le 26 février 2018 et concernant la parcelle cadastrale 602/2539.

Toutes les parcelles faisant partie de la section D de Cruchten.

Poste de fonctionnaire

Le conseil communal décide de convertir un

Gemeindetechnikers in einen Vollzeitposten zu konvertieren. Die Gemeinde verfügt somit über zwei Vollzeitposten für die Laufbahn des Gemeindetechnikers.

Außerordentlicher Zuschuss für den FC Nommern

Der Rat bewilligt dem Verein FC Nommern einen außerordentlichen Zuschuss in Höhe von 1.089,95 € für die Organisation eines Jugendturniers (2017).

poste à mi-temps d'ingénieur technicien en un poste à plein temps. La commune dispose ainsi de deux postes à plein temps pour la carrière de l'ingénieur technicien.

Subside extraordinaire au FC Nommern

Le conseil décide d'attribuer un subside extraordinaire de 1.089,95 € au FC Nommern pour l'organisation d'un tournoi pour jeunes (2017).